

Suite à la survenue de 3 cas d'IMM W 135 sur le campus dijonnais, l'ARS met en place des mesures de prévention destinées à interrompre la propagation de la bactérie au sein de la communauté étudiante, par l'organisation d'une campagne de vaccination à l'échelle du campus dijonnais de l'Université de Bourgogne.

Après les mesures d'urgence destinées à protéger le cercle des proches du dernier cas mortel, l'ARS, en lien avec la Direction Générale de la Santé, Santé Publique France, le Centre national de référence, l'académie de Dijon, et l'Université Bourgogne, engage à plus long terme une campagne de vaccination de grande ampleur, dans un but de prévention collective.

Elle débutera le 4 janvier et s'organisera par étapes.

A ce jour, les investigations n'ont pas montré de contact direct entre les étudiants touchés par la méningite ni entre leurs entourages respectifs. **Cela signifie que la bactérie circule dans le milieu étudiant via des porteurs sains qui ne développent pas la maladie.** L'objectif de la vaccination est d'interrompre spécifiquement dans la communauté étudiante, de manière durable la circulation du germe.

Qui est concerné ?

Tous les étudiants du campus de Dijon seront invités à se faire vacciner, en 3 phases successives :

- 1- Phase 1 : les étudiants du pôle Economie et Gestion où étudiait la jeune fille récemment décédée (1 000 personnes), du 4 au 6 janvier 2017
- 2- Phase 2 : les étudiants du bâtiment voisin Droit Lettres (8 à 10 000), du 9 janvier au 20 janvier
- 3- Phase 3 : à compter du 20 janvier l'unité géographique du campus de Dijon (20 000).

Au total, environ 30 000 étudiants et le personnel sont ciblés par ce dispositif.

Un centre de vaccination dédié

Le choix s'est porté sur l'activation d'un centre dédié qui sera ouvert sur campus de Dijon

Ce site sera ouvert de 9h à 17h.

Des personnels de santé (médecins, infirmières) sont d'ores et déjà mobilisés : le centre de vaccination départemental de Côte d'Or du CHU de Dijon, le centre de médecine préventive universitaire et, en renfort le Service de Santé des Armées et la réserve sanitaire.

En dehors du dispositif mis en place, les médecins libéraux pourront être amenés à recevoir des étudiants sollicitant cette vaccination. Celle-ci peut être assurée en pratique ambulatoire dans le respect des bonnes pratiques. Il conviendra de prescrire le vaccin anti méningococcique tétravalent conjugué. Les deux spécialités (Menvéo® et Nimenrix®) étant disponibles en pharmacie de ville. Le vaccin sera à la charge de l'étudiant.

Vous pourrez également participer de manière volontaire à ce programme de vaccination sur le site dédié selon des modalités qui vous seront précisées en début de semaine prochaine en accord avec le président départemental de l'Ordre des médecins.

La mobilisation et l'information des étudiants

Elle est assurée par l'Université et l'académie de Dijon selon des modalités en cours de finalisation (courrier individuel, site internet, réseaux sociaux, messagerie, professeurs). Une planification des passages est mise en place par les services de l'Université qui sera basée sur le planning des cours.

Un point d'information **avec numéro téléphonique dédié sera mis en place par l'Université pour répondre aux questions d'ordre logistique.**

A propos des infections invasives à méningocoque

Le méningocoque est un germe qui se transmet de personne à personne par les gouttelettes de salive. Ce germe très fragile ne survit pas dans l'environnement, ce qui ne nécessite pas de désinfection des locaux fréquentés par un malade. Les infections invasives à méningocoques sont des maladies rares en France associées à une mortalité élevée. La forme la plus sévère des Infection Invasives à Méningocoque est le purpura fulminans qui débute habituellement par l'apparition de tâches purpuriques et ecchymotiques d'extension rapide.